

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5429

présenté par

Mme Le Peih, rapporteure au nom de la commission des affaires économiques

à l'amendement n° 4358 de M. Bordat

ARTICLE 2

I. – Au début de l'alinéa 2, ajouter le mot :

« notamment ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« , de numérique, de gestion des ressources humaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but du présent sous-amendement consiste à ne pas limiter le champ de la formation continue à des domaines particuliers, mais de mettre au contraire en avant ceux qui semblent les plus pertinents pour renforcer la formation des actifs agricoles. A cet égard, le numérique et la gestion des ressources humaines sont des domaines qui ont été régulièrement cités lors des consultations dans le cadre du Pacte.